

Les actionnaires de GeNeuro approuvent l'ensemble des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mars 2024

- **81,4% du capital social de la société était représenté à l'assemblée générale et les résolutions ont toutes été approuvées à l'unanimité**

Genève, Suisse, le 20 mars 2024 – 18h30 CEST – GeNeuro (Euronext Paris : CH0308403085 – GNRO), société biopharmaceutique développant de nouveaux traitements pour les maladies neurodégénératives et auto-immunes, telles que la sclérose en plaques (SEP), la sclérose latérale amyotrophique (SLA) et les conséquences neuropsychiatriques sévères du COVID-19 (post-COVID ou COVID-Long), annonce ce jour l'approbation par les actionnaires de l'ensemble des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGEX) du 18 mars 2024. Parmi ces résolutions figurent :

- L'élection de deux nouveaux membres au Conseil d'administration, Mme Sandrine Flory, directrice financière de l'Institut Mérieux, et M. Pascal Lemaire, directeur financier de Servier,
- L'approbation d'une rémunération variable pour les membres du Conseil d'administration pour 2023-2024, permettant l'octroi d'options sur actions en contrepartie d'une réduction de la rémunération fixe,
- L'augmentation de la marge de fluctuation du capital et du capital conditionnel, pour les reconstituer suite à l'augmentation de capital de février 2024.

81,42% du capital social de la société était représenté à l'assemblée générale et les résolutions ont toutes été approuvées à l'unanimité. Les résultats détaillés seront disponibles sur le site internet de GeNeuro : <https://www.geneuro.com/fr/investisseurs-fr/assemblees-generales>

À propos de GeNeuro

La mission de GeNeuro est d'exploiter la biologie des HERV pour développer des traitements sûrs et efficaces au bénéfice des patients, en neutralisant les facteurs causaux codés par les HERV qui représentent 8% de l'ADN humain.

GeNeuro est basé à Genève, en Suisse, et dispose d'installations de R&D à Lyon, en France. Elle détient les droits sur 18 familles de brevets protègent sa technologie.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.geneuro.com



Contacts GeNeuro

GeNeuro

Jesús Martin-Garcia
Chairman and CEO
+41 22 552 48 00
investors@geneuro.com

NewCap (France)

Louis-Victor Delouvrier /
Mathilde Bohin (investors)
+33 1 44 71 98 52
Arthur Rouillé (media)
+33 1 44 71 00 15
geneuro@newcap.eu

Déclarations prospectives : Ce document contient des déclarations prospectives et des estimations à l'égard de la situation financière, des résultats des opérations, de la stratégie, des projets et des futures performances de GeNeuro et du marché dans lequel elle opère. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'utilisation de mots tels que, sans limitation, « croit », « anticipe », « prévoit », « s'attend à », « projette », « planifie », « cherche », « estime », « peut », « veut » et « continue » et autres expressions similaires. Elles comprennent toutes les questions qui ne sont pas des faits historiques. De telles déclarations, prévisions et estimations sont fondées sur diverses hypothèses et des évaluations des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, qui ont été jugés raisonnables quand ils ont été formulés mais qui peuvent ne pas se révéler corrects. Les événements réels sont difficiles à prédire et peuvent dépendre de facteurs qui sont hors du contrôle de la société. Par conséquent, les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de GeNeuro, ou les résultats de l'industrie, peuvent s'avérer sensiblement différents des résultats, performances ou réalisations futurs tels qu'ils sont exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, prévisions et estimations. Compte tenu de ces incertitudes, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'équité de ces déclarations prospectives, prévisions et estimations. En outre, les énoncés prospectifs, prévisions et estimations ne sont valables qu'à la date de la publication du présent document. GeNeuro décline toute obligation d'actualiser ces déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement dans les attentes de la société à leur égard, ou tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces énoncés, prévisions ou estimations sont fondés, à l'exception de ce qui est requis par la législation française.